



DECHARGE CLUB LOCAL

Nom du club :

N° de pirogue :

En raison de notre participation à la course de haute mer « Tahiti Nui Va'a 2025 »,

1 – Nous, rameurs, responsables du club et accompagnateurs officiels soussignés, déclarons nous conformer à tous les règlements, et plus particulièrement celui de la course « Tahiti Nui Va'a 2025 », et directives des officiels du Comité Organisateur de ladite course,

2 – De même, nous déclarons accepter notamment ce qui suit :

- a) **ATTESTER** être affilié(s) à la Fédération Tahitienne de Va'a.
- b) **ATTESTER** par la présente que nous sommes physiquement aptes et suffisamment entraînés pour la présente compétition et que l'état de santé de chacun de nos sportifs a été contrôlé par un médecin.
- c) **ACCEPTER** de recevoir tout traitement et soins médicaux à nos frais qui seraient nécessaires dans le cas de blessure, accident, et/ou maladie durant la période de déroulement de la course « Tahiti Nui Va'a 2025 ».
- d) **AUTORISER** par la présente l'utilisation gratuite du nom de notre club, de ses membres, des images pour la diffusion, télédiffusion et la presse écrite selon les besoins et les décisions du Comité Organisateur de la course « Tahiti Nui Va'a 2025 ».
- e) **ACCEPTER** par la présente et sans condition les dispositions concernant le SPONSORING définies dans le règlement de la course.
- f) **DECLINER** toutes poursuites juridiques envers le COTNV en cas de problème causé sur nos rameurs ou dirigeants ou les tiers pendant cette course.
- g) **ASSURANCE** Tout licencié de la Fédération Tahitienne de Va'a, participant à la course de « Tahiti Nui Va'a 2025 » à est couvert en responsabilité civile et en assurance accident corporel au titre du contrat d'assurance souscrit par le Comité Olympique de Polynésie française.

Fait à

Le.....

Signature du Président de l'équipe